

**Objet : Budget Primitif de la Ville de Châteaubriant - Emprunt 2022**

**EXPOSE**

La Ville de CHATEAUBRIANT prévoit un emprunt nécessaire à l'équilibre de la section d'investissement de son budget primitif.

Pour l'année 2022, il vous est proposé l'inscription d'un emprunt maximum de 1 800 000 €.

**DECISION**

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les contrats d'emprunt et les documents à intervenir durant l'exercice 2022, dans la limite de 1 800 000 €.

Les propositions sont adoptées par 28 voix  
Abstentions : 4 (M. BARON, M. GAUDIN,  
Mme ORAIN)

Fait et délibéré à Châteaubriant  
A l'Hôtel de Ville, le 6 avril 2022



Le Maire  
*[Signature]*  
Alain HUNAUULT

Préfecture de Loire-Atlantique

044-214400368-20220412-16-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 12-04-2022

Publication le : 12-04-2022

Le Maire,  
Alain HUNAUULT



*[Signature]*